

## Pôle Métropolitain Artois Douaisis

### Délibération du Conseil Métropolitain

\*\*\*

n°CM-13102020-10

Séance du 13 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le treize du mois d'octobre à seize heures, le Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain Artois Douaisis s'est réuni dans la Salle polyvalente de la commune de Vitry-en-Artois, située rue de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc Hallé, Doyen d'âge, suite à la convocation qui lui a été faite le 06 octobre 2020, laquelle convocation a été affichée au siège du syndicat mixte.

#### Étaient présents (15) :

Mme Françoise ROSSIGNOL, MM. Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Xavier BARTOSZEK, Frédéric DELANNOY, Gérard DUÉ, Nicolas DESFACHELLE, Jean-Marcel DUMONT, Gilles GRÉVIN, Pierre GEORGET, Jean-Luc HALLÉ, Frédéric LETURQUE, Gérard NICOLLE, Christian POIRET, Michel SEROUX.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

Stéphane TONELLE a donné pouvoir à Pierre GEORGET  
Jean-Paul FONTAINE a donné pouvoir à Christian POIRET  
Alain CAYET a donné pouvoir à Frédéric LETURQUE  
Joël PIERRACHE a donné pouvoir à Frédéric DELANNOY  
Jean-Jacques COTTEL a donné pouvoir à Gérard DUÉ  
Mme Véronique THIÉBAUT a donné pouvoir à Françoise ROSSIGNOL

#### Absents excusés (2) :

Christophe DUMONT, Freddy KACZMAREK

*M. Xavier BARTOSZEK est désigné secrétaire de séance.*

### **Objet : Élection du Président du Pôle Métropolitain Artois Douaisis**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de ses articles L2122-4 et L2122-7 notamment,

Considérant que l'élection du Président doit être effectuée au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins :	21
A déduire : Bulletins blancs	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	11

Nom et prénom	Nombre de suffrages obtenus
GEORGET Pierre	20

Par conséquent, Monsieur Pierre GEORGET est proclamé Président du Pôle Métropolitain Artois Douaisis dès le Premier Tour et immédiatement installé.

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.*

*La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Le Président,

Le Président certifie que, en application de l'article 2 de la loi du 22 juillet 1982, la présente délibération a été publiée le  
Et transmise en Préfecture le  
Le Président,

26 OCT. 2020

26 OCT. 2020

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

26 OCT. 2020

ARRIVÉE